

## Convention de coopération relative au soutien exceptionnel aux entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys

Entre :

La **Communauté de Communes Flandre Lys** (ci-après désignée CCFL), dont le siège se situe à la Gorgue représentée par M. Jacques HURLUS, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 15/12/2022 avec pour ID : 059-245900758-20201217-2020D099-DE,

Ci-après dénommée « CCFL », d'une part

ET,

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille** (ci-après désignée CCI), établissement de la CCI de région Hauts-de-France, Etablissement Public de l'Etat dont le siège se situe 299 Boulevard de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille cédex, représentée par Aurélie VERMESSE, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes

Ci-après dénommé « CCI GRAND LILLE », d'autre part,

### PREAMBULE

Le territoire de la Flandre Lys a toujours répondu présent pour ses acteurs économiques. Cela a été le cas durant la crise sanitaire, la crise énergétique, comme ça l'est aujourd'hui à l'aube dans un contexte géopolitique complexe.

Cette convention avec la CCI Grand Lille a été initiée au sortir de la crise sanitaire en 2021. La CCFL avait alors versé près d'1,6 millions d'euros d'aides aux entreprises du territoire et le souhait était d'appuyer cet accompagnement financier par un accompagnement physique avec du conseil, l'accès à des formations et la mise en réseau par le biais de cette convention avec la CCI. Ce soutien aux entreprises, dont la CCI à la responsabilité, sert aux entreprises en difficultés comme celles qui sont en croissance.

En 2023, la CCFL a décidé de prolonger ce partenariat sur 2 ans, pour la période 2023/2024, en y ajoutant des services supplémentaires correspondant à de nouveaux besoins.

En 2025, suite au bilan des actions menées désormais depuis 4 ans, la CCFL a la même volonté de soutien des entreprises en travaillant toujours le partenariat engagé avec la CCI Grand Lille.

Le plan de soutien initial et qui reste inchangé pour la période 2025/2027, correspond à un plan de visites systématique des entreprises, de toutes tailles et tous secteurs confondus afin d'anticiper les difficultés à venir et/ou détecter les besoins de transformation. A ce plan de visites, nous ajoutons des audits développement durable afin d'aider les entreprises à être plus vertueuses et à bénéficier

de gains d'énergie quand cela est possible. Il est aussi primordial désormais d'informer les entreprises des possibilités que propose l'Intelligence Artificielle et ces nouveautés seront abordées lors des prochaines visites d'entreprise.

Connaissant parfaitement le tissu économique de la CCFL, et très mobilisée aux côtés des entreprises pour les accompagner pendant et après les crises successives, la CCI Grand Lille est partenaire des collectivités locales et accompagne les actions d'urgence et les actions de fond mises en œuvre dans ce contexte.

Aussi, cette action a été validée par délibération de la CCFL le ..... 2025.

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le partenariat établi entre la CCFL et la CCI GRAND LILLE, de formaliser les priorités et les modalités de la coopération afin d'assurer la mise en œuvre du plan de soutien aux entreprises dans le cadre des diverses crises successives, avec pour objectifs d'anticiper les difficultés des entreprises, de les accompagner dans leurs projets et d'accompagner le développement économique du territoire.

Elle traduit la volonté politique commune de mettre en œuvre une démarche organisée et volontariste de soutien au développement économique.

#### ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2025 et prendra fin au 31 mars 2027.

Il est convenu entre les deux parties que les études opérationnelles démarrent rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2025.

La convention sera révisable dans ses objectifs chaque année via un avenant signé par les deux parties.

A son échéance la présente convention ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction. Tout renouvellement devra faire l'objet d'une nouvelle convention entre les deux parties.

Les parties pourront mettre fin à la convention d'un commun accord ou en cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, après mise en demeure restée infructueuse dans un délai d'un mois à compter de sa date de réception par l'autre partie.

## ARTICLE 3 : AXES DE COLLABORATION

### AXE 1 : PLAN DE VISITE

#### ↳ Objectifs

La CCFL souhaite mettre en place une démarche de visites systématiques des entreprises visant à :

- Anticiper et identifier les difficultés existantes aggravées par les diverses crises (sanitaires, énergétiques, géopolitique,) et apporter des solutions concrètes aux entreprises ;
- Identifier, pour celles qui ne sont pas en difficultés, les projets de développement mais aussi les projets d'innovation voire d'investissements aux fins de diminuer les émissions de GES ;
- Anticiper les besoins en outils fonctionnels liées aux évolutions numériques, à la montée en puissance des applications liées à l'intelligence artificielle et identifier les moyens d'accélérer la montée en compétences des dirigeants utilisateurs ;
- Assurer la réussite de ces projets par un accompagnement adapté ;
- Suivre les entreprises à potentiel déjà rencontrées lors des 2 précédentes conventions afin d'impulser de nouveaux projets de développement et ainsi accélérer leur mise en œuvre.

#### ↳ Modalités opérationnelles

1/ Utilisation d'un questionnaire 360° avec proposition de plan d'actions

2/ Suite à la construction de ce plan d'actions, la CCI GRAND LILLE assurera la prospection des entreprises avec un objectif de 125 entreprises visitées par an dont 70 nouvelles entreprises et 55 entreprises déjà rencontrées dans le plan de visite déployé en 2021/2024

Suite à chaque visite, la CCI GRAND LILLE :

- Transférera à la CCFL la trame de questionnement complétée ainsi que la proposition du plan d'action faite à l'entreprise

Lors de ces rendez-vous, la CCI GRAND LILLE s'engage à mettre en avant les dispositifs de soutien aux entreprises de la CCFL, de la Région et de l'Etat.

Le service économique de la CCFL intégrera les éléments de visite dans ces outils de gestion relation clients.

3/ La CCI GRAND LILLE proposera un plan d'actions à mener pour chaque entreprise visitée, elle mettra en relation les entreprises avec les partenaires et suivra sur l'année l'avancement des actions proposées.

L'objectif est double :

- Accompagner les entreprises dans leur projet et/ou problématique,
- Permettre à la collectivité d'évaluer les fonds orientés sur le territoire.

Des réunions de suivi des dossiers seront organisées à l'initiative de la CCFL au moins une fois par mois avec la CCI afin de mettre à jour les connaissances de chacun sur les dispositifs en cours et le suivi des actions auprès des entreprises, le retour des dossiers déposés ...

## ↳ Les résultats attendus

Le plan de prospection vise à rencontrer 125 entreprises par an, soit 250 entreprises sur 2 ans dont 140 nouvelles entreprises sur 2 ans.

Il est à noter que certains RDV pourront se faire, à titre exceptionnel, en visio conférence sur la base de questionnaires co-construits avec les partenaires et selon les souhaits des dirigeants et protocoles sanitaires en vigueur si tel est le cas.

## **AXE 2 : SOUTIEN A LA FILIERE COMMERCE/TPE - PME**

En parallèle du plan de visite, la CCFL renforce son action auprès des commerçants et des dirigeants de TPE/ PME.

Ce soutien passe par :

- La réalisation de 4 études de marché / an pour les porteurs de projet souhaitant s'installer dans les rues commerçantes ou locaux disponibles des villes phares de la CCFL soit 8 sur 2 ans.

Ainsi que 3 autres actions :

- La possibilité de soutenir des commerçants / HCR disposant de vitrines sur leur montée en compétences en utilisant les outils numériques (market place, Réseaux Sociaux, ...) au travers un dispositif collectif et un dispositif individuel
  - Incitation à suivre les formations numériques sur les réseaux sociaux
  - Incitation à la réalisation de Booster Numérique
  - Mise en place de formations collectives en territoire CCFL en lien avec les organismes de formations bien identifiés chez Laho Formation et les villes du territoire qui soutiendraient financièrement ces dispositifs.
  - Accompagnement de commerces / HCR à la mise en place des fondamentaux du numérique pour booster leur Chiffre d'affaires
- La faisabilité de 3 études de linéaires commerciaux par an en lien avec les collectivités le souhaitant soit 6 études de linéaires en totalité.
- La proposition systématique à toute entreprise visitée de réaliser les autodiagnostic « diag flash environnement » permettant ainsi au dirigeant d'avoir une idée en 10 questions simples et d'obtenir le diagnostic de maturité énergétique de son entreprise. Il découvrira le profil type de sa structure [Novice, Engagé ou Expérimenté], ainsi que les bons gestes et les actions prioritaires pour réaliser des économies d'énergie.  
A l'issue du questionnaire, le dirigeant en lien avec un conseiller expert de la CCI fera le point sur les investissements à réaliser si besoin et pourra s'engager pleinement dans sa transition écologique !
  - Accompagnement des commerçants et TPE/PME (50/an) à la réalisation des « autodiags de maturité énergétique » sur le territoire CCFL qui mène une action volontariste sur ces sujets.

### **AXE 3 : SOUTIEN A LA FILIERE COMMERCE/TPE – PME /PMI – ACTIONS COLLECTIVES ET MISE EN LUMIERE**

En complément de ces dispositifs ci-dessus, la CCFL renforce son action auprès des commerçants et des dirigeants de TPE/ PME/ PMI collectivement.

Ce soutien passe par :

- **La mise en place de 6 petits déjeuners/an** sur des thématiques spécifiques au développement des affaires comme par exemple :
  - Cybersécurité
  - Décarbonation,
  - Formation du dirigeant et de ses salariés (Laho Formation)
  - Intelligence Artificielle
  - Export,
  - Appels d'Offres
  - Qualité Commerce / Labels / Qualité Tourisme...
  - Marque employeur....
- **La mise en avant des commerces ou entreprises distingués par des remises de labels ou certifications**
  - Evénement de remise chez le commerçant, le dirigeant
  - Conférence de presse sur place en présence de la CCI, de la mairie où se développe l'activité, de l'UC si elle est active et de la CCFL.
- **La réalisation de 2 « Fresques de la Mobilité »** / an afin de sensibiliser les acteurs économiques et leurs équipes ainsi que les partenaires économiques du territoire CCFL aux solutions de transport moins énergivores et moins émettrices de Gaz à effet de Serre.

#### ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

En contrepartie des moyens mis à disposition par la CCI pour la réalisation des actions, la CCFL contribuera à son financement à hauteur de 188 000 € nets de taxes sur la durée de la convention, soit **94 000 € nets de taxes / an** reprenant les actions suivantes :

1. **82 000 € nets de taxes/an** pour :
  - a. Le plan de visite de 125 entreprises et suivi des dossiers à monter
  - b. 50 autodiags « maturité énergétique » axe Commerce - TPE/PME
  - c. L'utilisation de fichiers de prospection propriété de la CCI et la production de livrables de reporting avec informations des coordonnées, besoins des dirigeants exploitables par la CCFL pour ses suivis ultérieurs.
2. **6 000 € nets de taxes/an** pour la réalisation de 4 études de marché pour les porteurs de projet (financement à 50% avec les villes partenaires)
3. **8 000 € nets de taxes/an** pour les 3 études de linéaires commerciaux (financement à 50% avec les villes partenaires),
4. **3 000 € nets de taxes/an** pour la mise en place de 6 petits déjeuners (500 € /petits déjeuner) d'information selon des thématiques choisies en commun– calendriers à bâtir sur deux semestres chaque année afin d'effectuer la communication en amont auprès des publics cibles.
5. **2 000 € nets de taxes/an** pour la mise en place de 2 fresques de la mobilité (1 000 €/ fresque)
6. Les actions de mise en avant des entreprises labellisées n'amènent pas de facturation supplémentaire

## Plan de visite et action de diagnostics numériques

**Le versement des 87 000 €** (plan de visites et suivi des dossiers + fichiers + les autodiags « maturité énergétique » + petits déjeuners + fresques) s'effectuera en 3 fois :

- 40 % à la signature de la convention
- 30 % dès lors que 70 RDV Entreprises auront été réalisés avec transmission des trames de questionnement complétées, les plans d'action élaborés et 20 autodiags « maturité énergétique »
- 30% au bilan de l'action

## Action de soutien au Commerce

Les études (linéaires, étude de marché – cf Axe 2), formations **seront réglées au fur et à mesure de leur réalisation** dès lors qu'un devis aura été visé par la CCFL et ne font pas partie des actions mises en place et financées dans le cadre de la présente convention. Elles sont constitutives de contrats spécifiques.

## ARTICLE 5 : PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

### Comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué entre la CCI GRAND LILLE et la CCFL. Il est composé de

Pour la CCI GRAND LILLE :

- La Présidente de la Commission Territoriale (COTER) de l'antenne Flandre Intérieure St Omer St-Pol CCIGL ou d'un(e) élu(e) membre de la COTER
- La Directrice de l'agence Flandre Intérieure St Omer St Pol CCI Grand Lille
- Le Conseiller Pro affecté au déploiement de la mission Plan de visites
- Le Directeur Business et Partenariats CCIGL
- Les responsables d'activités liées aux actions déployées (Linéaires, diagnostics numériques, ...selon)

Pour la CCFL

- Le Président de la CCFL
- Le Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi
- La Responsable du service Développement économique
- La chargée de mission Action économique

Ce comité de pilotage est chargé de :

- réaliser un bilan évaluatif du dispositif de collaboration
- définir d'éventuels nouveaux axes de collaboration
- rendre les arbitrages nécessaires
- préciser les orientations ou de définir les nouvelles actions à mettre en place en cohérence avec les orientations des deux instances

- d'arrêter la liste des indicateurs permettant d'évaluer les actions réalisées  
*Exemple d'indicateurs :*
  - *Nombre d'entreprises contactées (Refus, accord)*
  - *Nombre d'entreprises visitées*
  - *Nombre de plan d'actions proposés*
  - *Analyse de la récurrence des besoins entreprise (Ressources Humaines, finance, numérique, export, développement durable, apprentissage, ....)*
  - *Nombre d'entreprises souhaitant bénéficier des dispositifs financiers CCFL*
  - *Nombre d'entreprises souhaitant intégrer le dispositif market place CCFL*
  - ...
- d'évaluer les travaux menés conjointement dans le respect du présent accord
- de valider conjointement l'avancement et la mise en œuvre opérationnelle du partenariat
- d'en diffuser le bilan

Ce comité de pilotage se réunit chaque fois que les parties l'estiment nécessaire et, au minimum, une fois par an.

### **Comité de suivi Plan de visites et autodiags maturité énergétique**

Un comité de suivi technique des dossiers se réunira au minimum tous les mois pour :

- échanger sur les dossiers
- faire le point sur les dispositifs et leur évolution
- échanger sur les difficultés liées à l'action terrain
- faire remonter les besoins des entreprises, et permettre d'adapter les dispositifs
- adapter les outils de suivi
- préparer les COPIL

Seront présents lors de ce comité le ou les conseillers terrains ainsi que les chargées de mission CCFL en charge du pilotage de l'action.

## **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

Toute communication relative aux actions prévues dans la présente convention requiert l'accord de la CCFL.

De plus, les parties s'engagent à définir conjointement, pour les actions le nécessitant, les modalités de diffusion des travaux réalisés en commun, à faire apparaître sur tout support de diffusion les logos de chacune d'elles, dans des formats similaires. Dans la mesure du possible, les chartes graphiques des parties seront combinées.

Les parties s'engagent à promouvoir, par tout support approprié, les actions prévues et mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

## **ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La CCI GRAND LILLE et la CCFL conservent la propriété intellectuelle de leurs travaux et des informations qu'ils mettent à disposition dans le cadre de la présente convention. À cet effet, les parties s'engagent à mentionner la source des informations qu'elles seraient amenées à utiliser dans leurs propres travaux et publications.

La propriété intellectuelle des travaux réalisés dans le cadre de la présente convention-cadre est partagée par les parties qui en mentionneront la source commune.

Les logos des parties devront figurer sur les produits édités ou diffusés ; Leur traitement sera arrêté d'un commun accord.

Dans les cas où l'une des parties souhaite diffuser, dans le cadre de ce partenariat, des travaux d'expertise, d'études ou d'analyses menés par l'autre, sans modification de la forme ou du fond, elle en informe au préalable l'autre partie par écrit pour accord préalable.

#### ARTICLE 8 : MODIFICATIONS / AVENANTS

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention-cadre et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

#### ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENTS DES LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le Tribunal administratif de Lille.

#### ARTICLE 10 : TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

La CCI GRAND LILLE est conduite à transmettre auprès de CCFL les coordonnées professionnelles des entreprises faisant l'objet du plan de visite et des diagnostics numériques. Ces coordonnées professionnelles peuvent comporter des données nominatives et personnelles.

Au regard de la réglementation en matière de protection des données personnelles, les parties déclarent que la transmission de données personnelles rendue nécessaire par l'objet du présent partenariat est justifiée par leurs missions respectives de service public.

La CCFL s'engage expressément à ne faire usage des données transmises qu'à seule fin d'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires  
A La Gorgue, le .....

**Auréliе VERMESSE**  
Présidente  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie Grand Lille

**Jacques HURLUS**  
Président  
Communauté de Communes  
Flandre Lys

Annexes : Fiches Action

## PLAN DE VISITE SYSTEMATIQUE DES ENTREPRISES TERRITOIRE CCFL

### Précisions du contexte :

Suite à la crise sanitaire COVID et de ses effets sur l'activité économique et la viabilité des entreprises du territoire de la Flandre Lys, face à la crise énergétique et à l'inflation galopante, la CCFL souhaite identifier les problématiques vécues par les entreprises quelle que soit leur taille et leur activité afin de mettre en place des actions individuelles et collectives permettant à chacune de maintenir leur activité voire de se développer en saisissant toute opportunité... Dans ce cadre elle sollicite la CCI afin de recenser les besoins au travers un plan de visite systématique conduit par un collaborateur consulaire et de mettre en place les actions de suivi qui découlent de ces rendez-vous réalisés à la fois dans des entreprises déjà rencontrées en 2021/2024 mais aussi pour de nouvelles entreprises qui n'ont pas encore été visitées.

<b>Objectifs de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Rencontrer les dirigeants d'entreprises, les écouter parler de la crise Identifier les difficultés rencontrées pendant celle-ci afin d'en assurer le traitement (RH, Emploi – recrutement, transformation, digital, formation, environnement...) avec les services compétents (locaux régionaux nationaux...)</b></li> <li><b>2. Recueillir leurs besoins immédiats, voire leurs projets à court moyen terme (Innovation, investissements – robotisation, transition énergétique, digital...)</b></li> <li><b>3. Identifier les potentiels de développement des entreprises et orienter vers les services compétents afin d'accompagner les entreprises vers la réalisation des projets des entreprises</b></li> <li><b>4. Permettre à la CCFL d'être un territoire résilient face à la crise permettant à son tissu économique de retrouver un niveau d'activité d'avant crises voire au-delà.</b></li> </ol>
<b>Cible(s) Entreprise(s)/Collectivité(s)</b>	Toutes entreprises quel que soit sa taille et son activité (hors agent immobilier, SCI) selon un fichier d'entreprises élaboré entre les services CCFL, la CCI et la CMA
<b>Mise en œuvre Moyens (humains et financiers)</b>	1 ETP - 1 espace bureau dans les locaux du CTFL Hazebrouck – Frais divers (équipement informatique, Pc Portable, licence informatique, voiture de service, frais de vie) – Moyens de communication (courrier, frais postaux, téléphone,) – assistance administrative (prise de RDV, saisies des données, ...)
<b>Budget net de taxes</b>	94 K€
<b>Modalités de prise en charge (entreprise/collectivité)</b>	CCI GL/CCIR : 12 k€ - Apport en « écosystème » / réseau et structure interne experte du développement et des problématiques des entreprises EPCI / Collectivité : 82 k€ Entreprise/porteur de projet : temps qu'il consacre à nous recevoir ...
<b>Planning de Réalisation</b>	2025/2027 (12 mois à la date de la convention)
<b>Modalités de suivi de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Tableau de bord, reporting des actions mises en œuvre par semaine (Courriers, appels, visites, CR de visites, préconisations, réorientation...)</i></li> <li>- <i>A fournir à la CCFL : compte-rendu de visite, plans d'action et synthèse de RDV</i></li> <li>- <i>Point tripartite avec collaborateur – Directrice d'agence CCI- CCFL</i></li> </ul>
<b>Référent dossier CCI</b>	Anne LESTRINGUEZ CANDELIER
<b>Autre(s) information(s)</b>	Référence : CCI, gestion de projets complexes, ... Pièces jointes : fiche de poste (en sus), guide de visite à Co construire entre CCI et CCFL (Projet Dynamique, Diag 360...)

## Etudes de Marché pour porteurs de projets

**Précisions du contexte :**

Les créateurs/repreneurs d'entreprises commerciales et de services examinent souvent le business plan d'un futur projet sans en aborder la faisabilité en termes de potentiel préalablement.

<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Sécuriser les nouvelles implantations en ville en étudiant le potentiel commercial disponible</b>
<b>Cible(s) Entreprise(s)/Collectivité(s)</b>	Cette action est destinée en priorité aux entreprises commerciales, artisanales et de services
<b>Mise en œuvre Moyens (humains et financiers)</b>	<p>Une équipe projet composée de 3 personnes issues de la Direction CCI Etudes pilotera le projet :</p> <p>Laurence SMOLINSKI, Chef de Projet, assurera la coordination de la mission</p> <p>Tapio POTEAU Responsable Etudes, pilotera l'ensemble de la conception et réalisation des études de marché</p> <p>Sylvie SCHOELENS, Chargée de Mission, assistera Tapio Poteau sur la mission études</p>
<b>Budget net de taxes</b>	<p>Forfait 4 études mono/activités par an (entretien préalable, étude, restitution) :</p> <p>6000 € (financement à 50% avec les villes partenaires)</p>
<b>Modalités de prise en charge (entreprise/collectivité)</b>	<p>CCI GL/CCIR :</p> <p>EPCI / Collectivité : facturation par étude commandée</p>
<b>Planning de Réalisation</b>	<i>2025/2027</i>
<b>Modalités de suivi de l'action</b>	<i>Entretien préalable, Rendez-vous de restitution.</i>

## Le diagnostic du tissu commercial de centre-ville / Etude de linéaire commerciaux

**Précisions du contexte :**

Dans le cadre d'une réflexion vis-à-vis du développement commercial d'un centre-ville, la CCI Grand Lille propose un regard extérieur afin de juger de l'état de ce dernier : état de l'espace public mais aussi des façades et vitrines commerciales, activités présentes, calcul de ratios « nb de vitrines/1 000 habitants » et « taux de cellules vides, comparaisons avec des villes similaires dans la région, détermination des points forts et des points faibles liées à ce diagnostic et rédaction de préconisations...

Ce travail permet d'éclairer une municipalité sur l'opportunité de mettre en place un plan d'action en faveur du commerce. Pour celles en passe de s'y engager, l'étude permet de circonscrire les priorités. Dans le cas de municipalité ayant d'ores et déjà mis en place des actions, le diagnostic peut permettre de disposer d'un regard extérieur afin de mesurer les progrès réalisés et ceux qui restent à faire.

<b>Objectifs de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Identifier les points forts et points faibles d'un centre-ville / centre bourg commerçant.</b></li> <li>2. <b>Mettre en avant des préconisations adaptées à la problématique locale.</b></li> </ol>
<b>Cible(s) Entreprise(s)/Collectivité(s)</b>	Communes disposant d'un centre commerçant, même de petite taille (les diagnostics réalisés jusqu'à présent ont eu lieu dans des villes/villages allant de 1 500 à 93 000 habitants)
<b>Mise en œuvre Moyens (humains et financiers)</b>	La CCI Grand Lille prend en charge « humainement » la totalité de la réalisation de l'étude.
<b>Budget net de taxes</b>	Montant variable selon la taille du centre-ville à étudier entre 2 200 € et 4 000 €
<b>Modalités de prise en charge (entreprise/collectivité)</b>	CCI GL/CCIR : Réalisation de l'étude EPCI : Financement de l'étude à 50 % Villes : Financement de l'étude à 50 %
<b>Planning de Réalisation</b>	2025/2027 - Généralement, un diagnostic est réalisé dans les 2 à 3 mois suivants la commande.
<b>Modalités de suivi de l'action</b>	A définir avec la CCFL et les villes concernées.
<b>Référent dossier CCI</b>	Laurence SMOLINSKI
<b>Autre(s) information(s)</b>	Référence : 95 études réalisées en Hauts de France par nos services.

## AutoDiags Maturité énergétique

**Précisions du contexte :**  
 Crise sanitaire => crise économique + Crise énergétique + Inflation  
 Echéance 2050 – Diminution des émissions de GES aussi en territoire CCFL

<b>Objectifs de l'action</b>	Auto evaluation de la maturité énergétique des entreprises du territoire. Prise de conscience et déclenchement d'investissements afin de diminuer les consommations d'énergie, voire consommation d'eau.... <i>Ainsi plan d'investissements à entrevoir sur ces solutions zen phase suivante via booster « Rev 3 »</i>
<b>Cible(s) Entreprise(s)/Collectivité(s)</b>	Commerçant et TPE – PME  Identifiées dans la plan de visite ou en direct
<b>Mise en œuvre</b> <b>Moyens (humains et financiers)</b>	Le conseiller CCI chargé pro et le conseiller Rev 3 associé au dirigeant sur les autodiags
<b>Budget net de taxes</b>	Intégration dans le plan de Visite du coût
<b>Modalités de prise en charge (entreprise/collectivité)</b>	CCI GL/CCI R – Rev3 : Expert CCI et divers frais  EPCI / Collectivité : valorisation 20 % ETP (cf fiche plan de visite)
<b>Planning de Réalisation</b>	<i>50 autodiags / an</i>
<b>Modalités de suivi de l'action</b>	<i>Comité technique et de pilotage</i>
<b>Référent dossier CCI</b>	<i>Anne LESTRINGUEZ</i>  <i>0608587608</i>

## Fresque de la mobilité

### Précisions du contexte :

Crise sanitaire => crise économique + Crise énergétique + Inflation  
 Echéance 2050 – Diminution des émissions de GES aussi en territoire CCFL / Meilleure utilisation des transports mode doux en territoire en lien avec l'utilisation qu'en font les entreprises  
 Inspirée de la Fresque du Climat, la Fresque de la Mobilité est un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité des personnes. Pour les novices comme pour les experts, elle permet de mieux comprendre comment adopter individuellement et collectivement une mobilité plus sobre

<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Mieux faire connaître l'offre de service mobilité de la CCFL aux entreprises                  Permettre aux entreprises de diminuer leurs émissions, de compléter leur dossier CSR, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Étoffer votre plan d'actions « mobilité durable » avec des idées concrètes et originales, en fédérant tous les participants.</li> <li>↳ Engager les participants vers un changement de pratique ambitieux et motivant grâce à un atelier qui donne des clés et encourage le passage à l'action.</li> <li>↳ Créer du lien et de la convivialité entre les équipes grâce à un format ludique, fun et inspirant, factuel et bienveillant (idéal teambuilding &amp; séminaires).</li> </ul>
<b>Descriptif</b>	<p>L'atelier « entreprise » comporte 5 séquences :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un panorama pour comprendre la mobilité des personnes en France.</li> <li>2. Un jeu de rôles pour devenir consultant « mobilité » et coacher des profils de Français avec des leviers d'actions adaptés pour une mobilité plus durable.</li> <li>3. Une séquence « action » pour échanger, s'interroger sur ses pratiques et identifier celles à mettre en œuvre pour maximiser l'impact sur ses émissions de carbone.</li> <li>4. Un jeu de rôles pour poursuivre le coaching des collaborateurs et de la politique « mobilité » des entreprises avec les leviers d'actions à leur disposition.</li> <li>5. Un échange sur les actions en place et les prochaines priorités pour réduire les émissions et le coût de la mobilité de l'entreprise</li> </ol>
<b>Cible(s) Entreprise(s)/Collectivité(s)</b>	<p>Commerçant et TPE – PME</p> <p>Identifiées dans le plan de visite ou en direct</p>
<b>Mise en œuvre</b> <b>Moyens (humains et financiers)</b>	<p>Le conseiller CCI chargé pro et le conseiller Mobilité CCIGL</p>
<b>Budget net de taxes</b>	<p>1 000 € / fresque</p>
<b>Modalités de prise en charge (entreprise/collectivité)</b>	<p>CCI GL/CCI R – Rev3 : Expert CCI et divers frais + réunion de préparation</p> <p>EPCI / Collectivité : <b>1 000 €</b> (1 fresque / 1 jour)</p>
<b>Planning de Réalisation</b>	<p>2 fresques au second semestre 2025 &amp; 1<sup>er</sup> trimestre 2026</p>
<b>Modalités de suivi de l'action</b>	<p>Comité technique et de pilotage</p>
<b>Référent dossier CCI</b>	<p>Anne LESTRINGUEZ 0608587608</p> <p>Et Thibaut DEBRUYNE</p>